

DGDRIVE

Pôle Stratégie et Relations Internationales

Département Internationalisation pédagogique et scientifique

Appel à candidature PAUSE (chercheur·e·s)

Session d'AVRIL 2023

[Le programme national PAUSE](#) alloue des financements incitatifs aux universités et aux organismes de recherche non universitaires projetant **d'accueillir un·e scientifique ou un·e artiste-enseignant·e en danger contrain·t·e à l'exil.**

Le soutien financier reçu pour accueillir un·e candidat·e couvre une période d'une année maximum sur toute la durée du projet d'accueil. Il est conseillé aux établissements de proposer un projet d'accueil portant sur 12 mois et, à défaut, d'une durée minimum de 6 mois. Le financement pourra être renouvelé une fois, à l'issue d'un nouveau processus d'évaluation sur la base de l'avancée des travaux et des résultats scientifiques.

Cet appel ouvre à trois types de financement :

Catégorie 1 : assistant·e de recherche, jusqu'à 20 000 €.

Catégorie 2 : post-doctorant·e, maître·sse de conférences, ingénieur·e de recherche, jusqu'à 40 000€.

Catégorie 3 : professeur·e des universités, directeur et directrice de recherche, jusqu'à 60 000 €.

Le montant alloué est plafonné à 60 % du budget total présenté par l'établissement.

Le financement complémentaire devra être assuré par l'établissement, soit sur les fonds de l'unité de recherche d'accueil, soit sur les fonds désignés par l'université.

L'unité d'accueil devra préciser le montage financier avec un palier à 60%, en précisant le cas échéant la part du co-financement demandé à Université Paris Cité.

Ce soutien complémentaire sera soumis pour décision au Comité Recherche.

Critères d'éligibilité :

Ces financements ont pour objet de cofinancer un projet d'accueil pour un·e chercheur·e contrain·t·e à l'exil, quelles que soient l'origine géographique et la discipline, remplissant l'ensemble des critères d'éligibilité suivants :

- Pouvoir justifier de son statut d'enseignant·e.
- Se trouver en situation d'urgence ou de danger en raison de persécutions ou de violences politiques du fait du contenu de ses recherches, d'un engagement politique, d'une appartenance à une minorité, d'une situation de conflit armé, ...
- Être dans l'obligation de s'exiler ou avoir quitté son pays d'origine depuis moins de 3 ans, et ce indépendamment du lieu de résidence actuel.

Les candidatures pour Université Paris Cité sont validées par la Commission d'évaluation PAUSE désignée.

Les résultats de cet appel seront annoncés par le Collège de France **fin juin 2023.**

Dans le cadre de cet appel, les dossiers de candidatures des chercheur-e-s seront transmis,
accompagnés du montage financier,
au Département Internationalisation pédagogique et scientifique du Pôle Stratégie et
Relations internationales - DGDRIVE d'Université Paris Cité
avant le **5 avril 2023**

à internationalisation.drive@u-paris.fr en mettant en copie cecile.leclercq@u-paris.fr

La déclaration en ligne sur la plateforme dédiée au programme PAUSE de l'ensemble des candidatures est réalisée par le Département Internationalisation.

Le **dossier de candidature** est dématérialisé. Il se compose d'un formulaire à remplir en ligne et de pièces justificatives à télécharger à partir de la plateforme de dépôt des candidatures.

1- Pour les premières candidatures :

Pièces justificatives à joindre au dossier à transmettre au département Internationalisation pédagogique et scientifique (Mme Cécile LECLERCQ) :

- *Lettre d'engagement datée et signée par la Présidente d'Université Paris Cité s'engageant à recruter, pour une durée à préciser, la personne en situation d'urgence et à financer partiellement son accueil (présenté par le Département Internationalisation et après avis favorable de la Commission d'évaluation PAUSE Université Paris Cité).*
- *Lettre de la direction de l'unité de recherche qui accueillera la personne candidate ;*
- *RIB de l'établissement (Département Internationalisation) ;*
- *Visa du fonctionnaire de sécurité et de défense de l'établissement (présenté par le Département Internationalisation) ;*
- *Document budgétaire (Le document budgétaire sera validé par le département Internationalisation du Pôle SRI).*

 Pièces que l'établissement devra obtenir auprès de la ou du scientifique :

- *Copie des deux premières pages du passeport ou à défaut de la pièce d'identité de la personne candidate ;*
- *Selon la situation actuelle de la personne candidate, tout document justifiant du statut administratif du candidat en France (visa, titre de séjour, récépissé attestant d'une demande d'asile, ou reconnaissance du statut de réfugié, de la protection subsidiaire, etc.) ;*
- *CV détaillé et le cas échéant liste des publications de la personne candidate ;*
- *Document justifiant le statut d'enseignant-chercheur ou de chercheur (post-doctorant, chercheur confirmé, maître de conférences, professeur, directeur de recherches...)* ;
- *Témoignage personnel de la personne sur sa situation et son parcours justifiant un soutien de PAUSE ;*
- *Le cas échéant, toutes pièces attestant de l'urgence de la situation de la personne.*
- *L'attestation sur l'honneur complétée et signée (à demander au Département)*
- *Le consentement RGDP complétée et signée (à demander au Département)*

2- Pour les candidatures de renouvellement :

- *Lettre d'engagement datée et signée par la Présidente d'Université Paris Cité s'engageant à recruter, pour une durée à préciser, la personne en situation d'urgence et à financer partiellement son accueil (Présenté par le Département Internationalisation) ;*
- *Visa du Fonctionnaire de sécurité et de défense de l'établissement (Présenté par le Département Internationalisation) ;*
- *RIB de l'établissement (Département Internationalisation);*
- *Document budgétaire (Validé par le Département Internationalisation) ;*
- *Copie des deux premières pages du passeport ou, à défaut, de la pièce d'identité de la personne accueillie ;*
- *Selon la situation de la personne accueillie tout document justifiant de son statut administratif en France (visa, titre de séjour, récépissé attestant d'une demande d'asile, ou reconnaissance du statut de réfugié-e, de la protection subsidiaire, etc.) ;*
- *Lettre de la direction de l'unité d'accueil détaillant son appréciation de l'insertion et l'implication de la personne accueillie ainsi que l'avancement de ses travaux de recherche à l'issue de la première année de soutien PAUSE. Ce document est une pièce essentielle pour l'évaluation du dossier de candidature ;*
- *CV détaillé, liste des publications et présentation du projet de recherche de la personne accueillie actualisés ;*
- *Lettre de motivation de la personne pour le renouvellement du soutien de PAUSE ;*
- *Le cas échéant, toutes pièces attestant de l'urgence de la situation de la personne accueillie ;*

- ***Le formulaire de bilan de l'année écoulée complété par l'établissement d'accueil ;***
- ***La personne accueillie doit également adresser séparément le bilan de son accueil à l'adresse pause@college-de-france.fr***